



# Commune Evolène

À l'attention des médias, des  
partenaires touristiques et  
économiques et de la population  
résidente d'Evolène

Evolène, le 4 novembre 2022

## Communication Télé-Evolène : Situation actuelle

La Commune d'Evolène est actionnaire (env. un tiers) de la société Télé-Evolène SA et intervient également en soutien, puisqu'elle verse à cette société de remontées mécaniques une aide à hauteur de Fr. 550'00.- par an depuis de nombreuses années afin de garantir l'exploitation du domaine skiable de Chemeuille. Elle n'est actuellement pas représentée au sein du conseil d'administration.

Comme cela a été révélé par voie de presse, après avoir observé des irrégularités dans la gestion de la société, la Commune d'Evolène a dénoncé la situation auprès du Ministère public au début du mois de septembre. Une enquête est en cours.

En parallèle, compte tenu de l'observation de ces malversations, le conseil communal a décidé de suspendre le versement du solde de l'aide à l'exploitation. À ce jour, Fr. 300'000.- n'ont donc pas été versés.

Depuis lors, la commune d'Evolène entretient des rapports réguliers avec Télé-Evolène afin d'obtenir des informations claires sur l'état actuel réel de la société (comptes, liste créanciers, etc.) ainsi que sur les perspectives (budget saison 22-23, composition du conseil d'administration, etc.).

Malheureusement, à ce jour, les informations restent lacunaires et ne permettent pas au conseil communal de revoir sa position vis-à-vis du solde de l'aide 2022.

À ce titre, les informations qui nous sont parvenues ne font que renforcer notre inquiétude :

- Les montants détournés par l'administrateur sont plus importants que ceux initialement supposés.
- Aucun remboursement de sa part n'a été effectué à ce jour, malgré les promesses annoncées.
- Contrairement à ce qui avait été révélé dans la presse, la liste des créances ouvertes ne fait pas état de quelques dizaines mais plutôt de quelques centaines de milliers de francs.

Aussi, en l'état, le conseil communal appelle une nouvelle fois la société à boucler ses comptes au plus vite et à convoquer l'Assemblée générale afin d'informer et d'impliquer l'ensemble des actionnaires. La commune d'Evolène ne peut en effet se substituer au Conseil d'administration, ni pour la prise de décision ni pour la communication.

Finalement, la commune d'Evolène constate naturellement que le temps presse à quelques semaines de la saison hivernale et regrette vivement cette situation. Toutefois, la commune répète les mêmes demandes de renseignements depuis de nombreux mois et ne saurait en être tenue pour responsable. Une telle affaire, dramatique et inédite, exige en effet de considérer les intérêts de la destination, mais également d'être particulièrement attentifs à l'utilisation des fonds publics.

Administration communale d'Evolène

**Virginie Gaspoz**  
Présidente

Administration  
communale d'Evolène

Rue Centrale 216  
Case postale 83  
1983 Evolène

T. +41 27 283 13 00  
[www.commune-evolene.ch](http://www.commune-evolene.ch)  
[info@admin-evolene.ch](mailto:info@admin-evolene.ch)